



# JEAN- PIERRE THOMAS

« Les Français sont conscients qu'ils doivent épargner pour améliorer leur future retraite »

Le président du Cercle de l'Épargne plaide depuis plus de 20 ans pour la création de fonds de pension à la française. Il analyse les enjeux de la future réforme Macron des retraites.

## **U**ne nouvelle réforme des retraites se profile à l'horizon 2019. En quoi est-telle nécessaire, alors que depuis le début des années 90 les réformes se sont succédé à un rythme soutenu ?

« Oui, depuis un quart de siècle, nous vivons au rythme des réformes paramétriques. Depuis 1993, en effet, les gouvernements et les partenaires sociaux ont décidé de jouer sur les différents curseurs de notre système : allongement de la durée de cotisation, report de l'âge légal, passage des 10 aux 25 meilleures années pour le calcul des pensions de base, modification des valeurs d'achat et de rachat des points pour les complémentaires, etc. Prises dans leur globalité, ces réformes aboutissent à une économie de 6 points de PIB au niveau des dépenses de retraite en 2040. Si au moment de leur discussion, elles ont donné lieu à de sérieuses contestations, elles n'ont pour autant jamais été remises en cause dans le cadre des nombreuses alternances politiques que le pays a connu entre-temps. Il est à noter qu'à l'exception de la période de cohabitation de 1997 à 2002, toutes les majorités depuis 1993 ont mis en œuvre une ou plusieurs réformes.

Malgré des rapprochements et des regroupements, il demeure 37 régimes de base et une centaine de régimes complémentaires, mais dans les faits, contrairement à quelques idées reçues, de nombreuses règles sont communes et les comparaisons entre les différents régimes, quand elles sont réalisées avec tout le sérieux nécessaire, concluent rarement de manière unanime sur les avantages et les inconvénients des régimes existants. Le remplacement du système actuel par un régime unique ou un régime universel serait plus égalitaire et plus facile à

gérer. En revanche, le changement de système ne modifie pas, du moins dans un premier temps, les équations budgétaires. Il pourrait même occasionner un surcroît de dépenses générées par les nécessaires compensations attribuées aux perdants de la mutation et par les coûts de réorganisation. »

### **Emmanuel Macron a annoncé son intention de mettre en place un système de retraites par points, tout en maintenant le principe de la répartition. Que pensez-vous de cette philosophie générale de la réforme ?**

« Nul n'imagine que le président n'opte pas pour la répartition qui assure aujourd'hui 85 % des revenus des retraites. La solidarité intergénérationnelle qui est le moteur de la répartition a du sens, mais n'est pas sans limite. Les dépenses de retraites ne doivent pas faire porter un fardeau excessif sur les jeunes générations au point qu'elles ne puissent plus accéder au monde du travail. C'est pourquoi, je défends, depuis plus de 25 ans, l'idée qu'à côté d'un premier pilier par répartition, il y ait un deuxième pilier par capitalisation au niveau des entreprises et un troisième au niveau individuel.

Le choix d'un système par points est assez logique. C'est le plus simple et le plus facile à piloter. Ce serait choisir la technique qui prévaut notamment pour les complémentaires des salariés, AGIRC et ARRCO. Il ne serait pas inconvenant que ces deux régimes, dont la fusion est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2019, soient à la base du nouveau système.

Régime par points, certainement, mais sera-t-il en comptes notion-

nels ? Dans un tel système, les pensions sont calculées en intégrant un coefficient d'espérance de vie. Les Suédois, les Italiens, les Allemands ont opté plus ou moins pour un tel dispositif qui permet d'équilibrer les dépenses retraites. »

### **Le président de la République va-t-il réussir à fondre dans un seul système universel les 37 régimes de base qui existent actuellement ?**

« Les 12 travaux d'Hercule ne sont rien à côté ! Cette réforme concernera un très grand nombre d'acteurs publics et privés, les trois fonctions publiques, les régimes spéciaux, les régimes de base, les régimes complémentaires, les partenaires sociaux, les groupes de protection sociale, etc. Une telle réforme transverse suppose une multitude de négociations,

d'arbitrages, des compensations. Il faudra traiter les dossiers épineux des fonctionnaires, des salariés des entreprises de

transport et de l'énergie, des agriculteurs, des professions libérales, etc. Ouvrir la boîte de Pandore est facile, la refermer moins ! »

### **Emmanuel Macron devra-t-il intégrer les régimes complémentaires qui sont une centaine pour le moment ? S'il le fait, ne risque-t-il pas de mettre à mal le paritarisme ?**

« La question de la gouvernance est au cœur de cette réforme des retraites. Notre système de gestion de la protection sociale s'est construit, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, sur une base paritaire. Nous aurions tout à perdre à mettre un terme au paritarisme. En effet, il est important que sur le sujet majeur qu'est >>>

**« OUVRIR LA BOITE DE PANDORE EST FACILE, LA REFERMER MOINS ! »**



>>> la retraite, les partenaires sociaux puissent s'entendre.

**Le système de bonus/malus, mis en place en octobre 2015 par les partenaires sociaux pour la retraite complémentaire, repousse de fait l'âge de départ à 63 ans pour les salariés du privé. Une incitation supplémentaire à mettre en œuvre des solutions personnelles de préparation de sa retraite ?**

« Le débat sur le report de l'âge légal de la retraite à 65 ans est clos pour le moment. Notre pays est aujourd'hui celui où cet âge fixé à 62 ans est le plus faible de l'Union européenne. Les Français demeurent attachés à partir tôt à la retraite. En ce qui concerne les complémentaires, les partenaires sociaux ont eu le courage d'instituer un système de bonus/malus. Les responsables des complémentaires pensent qu'une majorité des nouveaux retraités subiront le malus de 10 %. Or, au moment de la liquidation des droits, les dépenses des ménages ont tendance à s'accroître. Déménagement, envie de voyages, achat d'une voiture sont autant de dépenses à réaliser. De ce fait, la possibilité de bénéficier d'un complément de retraite pour compenser la chute des revenus est évidemment à étudier. »

**L'augmentation de la CSG de 1,7 point va impacter le niveau de vie de beaucoup de retraités au nom de la solidarité entre les générations. Cette mesure vous semble-t-elle, sinon juste et équitable, du moins justifiée au vu du niveau de vie moyen actuel des retraités ?**

« Le gouvernement assume un transfert des actifs vers les retraités, du moins les 60 % qui ne sont pas exonérés de CSG ou assujettis au taux réduit de 3,8 %. Par

unité de consommation, le niveau de vie des retraités est supérieur de 6 points à celui de l'ensemble de la population. Mais cet avantage est temporaire et est amené à disparaître. En 2030, le niveau de vie des retraités, en raison de l'application des différentes réformes, sera inférieur à celui de la population. J'aurais préféré que le gouvernement aligne le taux applicable aux pensions sur celui des revenus d'activité. En vertu de quoi, un salarié payé au SMIC doit acquitter une CSG à 9,2 % quand un retraité gagnant deux fois plus sera soumis à une CSG à 8,3 %. Certes, le montant des pensions est inférieur aux revenus d'activité, ce qui peut expliquer cette différence. »

**Nous consacrons la rubrique « Comprendre l'assurance » de ce numéro à la retraite supplémentaire. Partagez-vous comme nous le sentiment que ce dispositif n'est pas assez connu des Français ?**

« Pleinement conscients qu'ils ont intérêt à épargner pour améliorer leur future retraite, les Français sont 50 % à mettre de l'argent de côté à cette fin. Le nombre important de produits d'épargne retraite - PERP, COREM, Préfon, contrats Madelin, PERE, PERCO et quelques autres - est peut-être une source de confusion. Ces différentes formules sont le fruit de notre histoire. Par ailleurs, certaines sont de nature professionnelle et collective et d'autres de nature individuelle. Fin 2015, 12,2 millions de personnes détenaient un contrat de retraite supplémentaire en cours de constitution auprès de sociétés d'assurances soit 18 % de la popu-

lation française et plus de 40 % de la population active. 60 % des indépendants sont couverts par un contrat Madelin. Certes, les cotisations et l'encours restent modestes à côté de ceux de l'assurance-vie. Mais, longtemps ignorés, ces produits gagnent du terrain. Il n'y a plus d'hostilité idéologique à leur encontre. Il faut gagner le pari de leur développement. »

**Vous êtes à l'origine, en 1997, de la première loi créant les plans d'épargne retraite. Est-il trop tard pour des fonds de pension à la française ? Sommes-nous condamnés en France, comme vous l'avez écrit, à un capitalisme sans capital ?**

« 20 ans, le temps d'une génération... mais la loi de 1997 n'a pas été inutile même si elle n'a pas été appliquée. En effet, elle a permis l'instauration du plan d'épargne retraite populaire (PERP), même si les pouvoirs publics sont restés au milieu du gué en refusant la création de véritables fonds de pension. Cela a été une erreur et nous le constatons chaque jour.

Les épargnants ont été perdants en ne pouvant pas accéder à des produits performants, les entreprises également en ne pouvant pas accéder

à des sources de financement à long terme.

Mais la guerre de religion est terminée. Les Français, d'études en études, confirment qu'ils sont favorables à un système mixte reposant sur un fort pilier par répartition, complété par un pilier par capitalisation. Les pouvoirs publics sont en retard d'une guerre. Ces dernières années, il y a eu des avancées intéressantes avec notamment la possibilité, pour les assureurs, de créer des institutions de retraite professionnelle qui ne

**« LES POUVOIRS PUBLICS SONT EN RETARD D'UNE GUERRE »**



#### BIOGRAPHIE

Jean-Pierre Thomas est le président du Cercle de l'Épargne. Il a été président de la commission des finances du Conseil régional de Lorraine et député des Vosges. Il a été également associé gérant chez Lazard Frères Gestion avant de fonder en 2013 Vendôme Investment. En 1997, il a été à l'initiative de la première loi sur les fonds de pension en France.

seront pas assujetties à la directive prudentielle Solvency II, pas adaptée aux produits d'épargne de long terme. Il n'est pas trop tard, mais il y a urgence. Il y a une ardente obligation de réussir. Il ne faut pas gâcher les deux rendez-vous qui s'avancent, celui du financement des entreprises et celui de la réforme des retraites. »

#### **Les Français ont-ils bien compris ce que sont les fonds de pension et les avantages que des fonds nationaux pourraient avoir sur l'économie nationale ?**

« Les fonds de pension ont eu très longtemps mauvaise réputation dans notre pays. Entre retraite par répartition et retraite par capitalisation, les ressemblances sont plus fortes que les différences. A tort, la capitalisation et les fonds de pension ont été considérés comme des vautours. Or, un fonds de pension a comme objectifs de dégager des reve-

nus récurrents sur une longue période, afin de verser des pensions à ses adhérents. Les fonds de pension sont placés dans des investissements au long terme et ne participent pas aux mouvements spéculatifs. Les entreprises les recherchent car ils sont plutôt des acteurs stables avec des comportements prévisibles. En Europe, les entreprises françaises figurent parmi celles dont le poids des actionnaires non-résidents est le plus important. De ce fait, elles sont tributaires d'investisseurs étrangers. Perte d'indépendance, mais également surcoût car, par nature, un investisseur étranger est toujours plus exigeant qu'un investisseur national. Par ailleurs, le refus idéologique des fonds de pension a eu comme conséquence que nous finançons les régimes de retraite de nos partenaires. C'est pousser un peu loin notre altruisme... »

#### **Le président de la République a annoncé son intention de réorienter l'épargne des Français vers l'économie productive. Quelles mesures devrait-il prendre pour que cette intention se concrétise ?**

« L'épargne est une chose sérieuse qu'il ne faut pas toujours confier au politique. L'épargne, c'est le fruit du travail, c'est le renoncement au présent. L'épargnant a donc le droit, voire le devoir, d'être exigeant. Ses objectifs sont la sécurité, la liquidité et le rendement. J'ajouterai la simplicité. La réorientation de l'épargne doit répondre aux besoins de l'économie, mais surtout à ceux des épargnants. Que pouvons-nous donc souhaiter ? La stabilité, en évitant de changer en permanence le régime de l'épargne, et la simplicité, avec un cadre juridique et fiscal compréhensible de tous. Sinon, je souhaite que soit instituée une législation favorable au Trustee\* et à la fiducie pour faciliter la création de fonds de pension et faciliter la transmission des entreprises. La possibilité de transmettre son entreprise à des structures financières indépendantes en franchise fiscale serait une bonne solution. Je souhaite également une amélioration du régime de la donation pour accélérer la circulation du capital. Enfin, pour faciliter la création de véritables institutions de retraite par capitalisation, je préconise la mise en place de dispositifs au niveau des branches professionnelles. Cela donnerait la possibilité aux salariés des PME d'être mieux couverts en matière de retraite supplémentaire. » ■

(\*) Outil juridique anglo-saxon, le trust permet à une personne (le constituant), de confier un bien à une autre personne (le trustee), pour qu'elle en assure la gestion au profit d'une troisième personne (le bénéficiaire), avant de le remettre à une quatrième (l'attributaire) à une date déterminée. Le trust connaît plusieurs formes selon qu'il est utilisé pour transmettre un patrimoine dans une famille ou une entreprise familiale, ou comme outil d'investissement par un établissement financier.

